

Une histoire des colonies de vacances à Grammont, 1945-1970

A. à la fin de la Guerre, Grammont devient le centre de colonies de vacances de l'administration coloniale

Le mystérieux achat du printemps 1944

En mai 1944, le château de Grammont est acheté au Département de l'Ain par le Gouvernement général de l'Indochine, au nom du Secrétariat d'Etat à la Marine et aux Colonies, afin de permettre aux enfants du personnel de l'administration coloniale de goûter aux bienfaits de la vie au grand air durant l'été. Cette acquisition ne manque pas d'interroger : Par quel heureux hasard le château a - t - il attiré l'attention d'un acheteur si lointain ?

Deux hommes ont effectué la mise en contact entre le Ministre et le Préfet de l'Ain : Gilbert Lesage et Henri Maux.

Le premier, placé sous l'autorité du second, avait créé en février 1941 ce qui allait devenir, un an plus tard, le Service social des Etrangers. Cette administration pilotée depuis Vichy s'était donné pour mission de sortir des camps d'internement du sud de la France les familles de travailleurs étrangers afin de les regrouper dans des centres d'accueil dont Grammont faisait partie.

Le second, Henri Maux, entré au cabinet du Secrétaire d'Etat au Travail en 1940, y avait dirigé le Commissariat à la lutte contre le chômage dans la zone Sud jusqu'à sa démission en mars 1943. Ensuite, il devient chef du personnel du Secrétariat d'Etat à la Marine et aux Colonies.

Tous deux connaissent très bien le château de Grammont, qui avait accueilli sous leur contrôle près de 300 femmes et enfants réfugiés entre 1941 et avril 1944. Depuis février 1944, Maux, soucieux de satisfaire les attentes du personnel qu'il dirige, et Lesage, attentif à conserver le château dans le giron de l'Etat pour des œuvres sociales, ont agi de concert pour que le Contre-Amiral Bléhaut, ministre de la Marine et des colonies s'intéresse à Grammont et finisse par donner son accord à son rachat.

Il était prévu que ce soit l'Association pour le développement des œuvres sociales coloniales (ADOSC) qui gère le futur centre de colonies de vacances, mais afin de lui éviter de déboursier d'importants droits de mutation, le ministre demande au Gouvernement général de l'Indochine de se porter acquéreur pour 1,65 Millions de Francs. Contre une redevance d'un Franc symbolique annuel, L'Indochine cède à bail le domaine à l'ADOSC, à la condition expresse qu'elle l'utilise pour y organiser des colonies de vacances.

L'ADOSC entre en scène

L'ADOSC est créée le 23 novembre 1943 à Vichy avec pour objet de seconder l'action du service social du Secrétariat d'Etat aux Colonies et, pour ce faire, de porter assistance sous toutes ses formes aux personnels civil et militaire dépendant de son Secrétariat d'Etat aux Colonies, aux employés et agents des entreprises privées ainsi qu'aux indigènes et à leurs familles, aussi bien dans la métropole qu'aux Colonies ; de contribuer à la création et au développement de tous les organismes d'assistance, d'hygiène, d'éducation et d'entraide.

L'Association est financée essentiellement par des subventions : en 1945 par exemple, celle du Secrétariat d'Etat aux Colonies se monte à 2,5 millions de Francs (ce qui correspond grosso modo au budget du centre de Grammont cette année-là). Elle peut compter aussi sur 20 MF du service des anciens prisonniers de guerre coloniaux et 9,6 MF de la surtaxe des timbres. Un tel budget, en constante augmentation et toujours excédentaire, permet à l'ADOSC de programmer les années suivantes de nombreuses acquisitions immobilières à Paris, Vichy, Marseille, Menton, Cannes, afin de remplir ses missions.

La composition du 1^{er} Conseil d'administration est révélatrice de la dimension politique de cette association et des intérêts économiques qu'elle défend : le président, Demougeot, est gouverneur des colonies ; le Vice-Président, Vadier, gouverneur général honoraire ; Decron, président du groupement du commerce colonial ; Lis, délégué de la compagnie de commerce d'Extrême-Orient ; le R.P. Robert, supérieur général des missions étrangères ; le colonel Marchand, membre de l'Etat-Major colonial ; Gosselin, chef du service social colonial ; Haumont, administrateur des colonies, et...Maux, directeur du personnel au secrétariat d'Etat aux Colonies !

La définition de « colonial », assez restrictive, réserve ce statut aux fonctionnaires ou agents d'une maison dont le siège est aux colonies, mais « il faut avoir servi au moins deux séjours pour les fonctionnaires et 6 ans pour les particuliers dans des entreprises privées, la qualité se perdant si on est embauché par une entreprise métropolitaine ou étrangère ».

Née à une date où le gouvernement de Vichy vient de perdre le contrôle de l'Afrique du Nord, l'ADOSC s'inscrit dans un héritage pétainiste qui magnifie l'œuvre coloniale, ce qui ne l'empêche pas d'héberger discrètement d'authentiques résistants : Henri Maux, actif au sein du réseau de renseignements Kléber, ou Gosselin qui s'est préoccupé avec persévérance du sort d'un fonctionnaire juif du service qu'il dirigeait, arrêté par la Gestapo en juin 1944.

Grammont, un projet prioritaire

L'administration coloniale, désireuse d'ouvrir un centre de colonies de vacances dès l'été 1944, accélère la procédure d'achat de Grammont en demandant au Service social des Etrangers de faire le nécessaire pour vider les lieux au 1^{er} avril, ce que

Lesage accepte. Mais la guerre n'est pas encore finie et les administrateurs du Service social colonial vont devoir reporter l'ouverture à l'année suivante : Nul n'avait prévu par exemple que le château serait « visité » dans la nuit du 9 juin par une trentaine de résistants, mitraillettes au poing, qui « empruntent » la literie, le matériel de cuisine et la pharmacie...ainsi qu'un camion de 5 tonnes et une partie du bétail appartenant à la ferme ! Mais, plus grave encore, les travaux de rénovation vont s'avérer infiniment plus lents que prévus à cause du rationnement des matériaux et de la pénurie de main d'œuvre dans l'Ain.

Gosselin qui coordonne les travaux de rénovation depuis Vichy et Le Chevanton, nommé représentant de l'ADOSC et chef du centre de la colonie à Grammont fin mars 1944, multiplie les initiatives pour lever les obstacles.

Comme il est rappelé dans une note au ministre de la Marine et des Colonies, « Le département des Colonies ne dispose d'aucun organisme susceptible de venir en aide au Service social colonial pour lui permettre d'assurer le fonctionnement normal des colonies de vacances. Le ravitaillement en vivres et produits rationnés, les cessions ou prêts de matériels divers posent des problèmes qui ne seront résolus sans le concours de l'Intendance Maritime. Il importe donc que la Direction Générale de l'Intendance Maritime accorde aux colonies de vacances et centres d'accueil organisés par le SSC les mêmes avantages que ceux qui sont consentis aux Œuvres de la Marine ».

A diverses reprises, des commandes de matériaux lourds (acier, verre, sable, fonte, tuiles, ciment, bois), de produits divers (vaisselle, literie, papeterie, loisirs, pharmacie) sont passées par l'intermédiaire de divers secrétariats d'Etat (Jeunesse et Sport, Production industrielle, ou Ravitaillement). L'Armée est également sollicitée : Dans un courrier de l'été 1944, le Ministre des Colonies demande au Ministre de la Guerre la mise à disposition de soldats coloniaux, « de préférence des Soudanais » pour effectuer des travaux de terrassement au centre de Grammont.

Les gros travaux de rénovation du château, d'aménagement de dortoirs dans une annexe du château dite 'la filature', et d'équipement d'un terrain de sport nécessitent plusieurs campagnes d'intervention menées pour l'essentiel en 1944-45 et poursuivies les deux années suivantes lorsque le centre de colonies est inoccupé, entre octobre et mai.

Enfin, dès l'achat du domaine, une attention particulière est portée par l'ADOSC à l'exploitation de la ferme qui jouxte le château afin d'en tirer tous les bénéfices pour améliorer le régime alimentaire du personnel et des futurs petits colons : viande, lait, fruits et légumes produits sur place seront ainsi au menu dès l'été 1945.

B. A la Libération puis pendant la 4^{ème} République, un projet social aux dimensions de l'Union française

Qui sont les bénéficiaires ?

Une grande partie des enfants accueillis au centre de Grammont ont des parents en poste sur le territoire métropolitain, à Vichy jusqu'à 1945 puis à Paris pour les fonctionnaires du Secrétariat d'Etat aux Colonies, ou dans les villes qui disposent de bureaux de l'administration coloniale, à Marseille, Nantes et Bordeaux. Mais le Service social colonial s'efforce très vite de faire connaître le centre de Grammont afin d'attirer des enfants des territoires d'outre-mer.

Un courrier est envoyé à tous les gouverneurs, ainsi qu'aux grandes compagnies de transport aérien ou maritime (Air France, Chargeurs réunis, Compagnie Transatlantique), aux grandes banques coloniales (Banque d'Indochine, Banque de Madagascar) et aux sociétés privées implantées dans les colonies dont le personnel a finalement été admis à candidater pour un séjour de leurs enfants au château.

C'est donc bien dans le cadre de l'Empire, devenu Union française après la création de la 4^{ème} République en 1946, que le projet de l'ADOSC s'inscrit, ce qui lui confère un caractère particulier dont témoigne le brassage des origines et des continents aux colonies de vacances de Grammont tout au long de leur existence.

Témoin de cette vocation, le cas de douze enfants eurasiens, appartenant à un groupe de plusieurs centaines, rapatriés en France par la Fondation eurasienne (laquelle joue auprès du Gouvernement général de l'Indochine le rôle de l'Assistance publique en métropole), qui sont accueillis d'août à octobre 1947 à Grammont. Ils sont suivis de 46 autres durant l'été 1950. Juste retour des choses pour un château acheté sur des fonds indochinois ?

Le fonctionnement relativement insouciant des colonies de vacances à Grammont jusqu'à la fin de la 4^{ème} République

Les groupes d'enfants accueillis entre 1945 et 1958, deux ou trois par été, sont constitués de fillettes et garçonnets de 6 à 8 ans, de filles de 8 à 15 ans et de garçons de 8 à 15 ans. Le nombre d'enfants oscille généralement entre 80 et 120 enfants par session, soit entre 160 (au minimum s'il n'y a que 2 sessions) et 360 (au maximum s'il y a 3 sessions) au total chaque été.

Les directeurs, Guiguet, qui a remplacé Le Chevanton en janvier 1945 puis Feneyrou entre 1946 et 1948, Oudinot et Boggio dans les années 50, sont des fonctionnaires coloniaux expérimentés qui résident au château toute l'année de même que l'économe et le jardinier-gardien à partir de 1949, Joanny Bonin. Durant l'été, ils sont assistés d'une surveillante générale qui a toute autorité sur les moniteurs et monitrices, d'un médecin militaire, d'une infirmière, et d'un aumônier, le R.P. Lécuyer. Le nombreux personnel saisonnier affecté aux cuisines, à la lingerie et au ménage est recruté sur place.

Le projet pédagogique des colonies de vacances à Grammont est marqué par l'esprit colonial et patriotique dans les 15 premières années de leur existence. Le lever aux couleurs qui inaugure chaque journée au château en est un premier signe, mais il est

possible de s'en faire une idée plus précise grâce à des témoignages, quelques notes administratives et un article de presse.

Alba, chef du Service social colonial de janvier 1945 à 1951 et secrétaire général de l'ADOSC, estime comme son prédécesseur Gosselin que la dimension impériale ne doit pas être négligée dans les activités proposées à Grammont. Dans une note de mai 1945, il demande au directeur de l'agence économique des Colonies (principal outil de propagande coloniale créé par Vichy) « de bien vouloir adresser directement au Chef du Centre de Grammont un assortiment d'affiches coloniales et de photographies pour la décoration des locaux de la colonie de vacances... ».

Une autre note, un mois plus tard, fait apparaître la commande d'un « *livre d'éclaireur* » et du manuel d'inspiration scout « *Louvetisme et formation du caractère* » dont le point commun est de faire la part belle au sport et aux activités de plein-air dans les apprentissages.

Le témoignage de Nicole Feneyrou confirme cette orientation : elle était âgée de 6 ans lorsque son père, chiffreur au ministère des colonies à Vichy, avait été nommé intendant à Grammont au printemps 1944. Elle participe aux réjouissances de l'été durant les quatre années de service de son père. Dans un témoignage livré en 2025, elle se souvient : « C'était très animé, et bien qu'encore jeune, j'ai pu participer à des activités. On s'est beaucoup amusé à Grammont. Nous chantions « *C'est nous les Africains qui arrivons de loin* » et faisons des veillées la nuit avec l'aumônier, le père Lécuyer. Le Chef cuisinier s'appelait M. Magnin, et il y avait une lingère, sans doute du pays, du nom de Mlle Verchère. »

Dans un article du *Coq Bugiste* du 1^{er} septembre 1945, le journaliste qui rend compte de sa visite au centre de Grammont en juillet est encore plus précis : « Une des principales préoccupations des animateurs de cette œuvre est d'apprendre aux enfants la vie d'équipe. La colonie qui a été baptisée 'colonie Lyautey' a d'ailleurs ainsi défini son but : refaire aux enfants de notre pays une santé physique et morale pour une vie collective et une vie d'équipe, à la suite des conquérants de l'Empire Français ».

Les premières inquiétudes concernant Grammont à la fin des années 50

L'ADOSC devenue en 1957, Association pour le développement des Œuvres sociales d'Outre-Mer (ADOSOM), fait preuve d'une stabilité étonnante dans un contexte marqué par les guerres de décolonisation et la création d'une Communauté Française en 1958 qui rebat les cartes pour la France d'Outre-Mer (FOM). Le Président Vadier poursuit son mandat avec un CA très peu modifié jusqu'en 1961. Depuis 1946 l'association avait acquis de nombreuses propriétés, dont l'hôtel Windsor à Cannes, le château de Grammont, racheté au Gouvernement général de l'Indochine en 1950 pour la somme de 1,7 MF et l'hôtel Gallia à Menton, acquis en 1952 pour 25 MF, qui devient la 'Maison de l'Union Française'.

Les budgets de l'association sont encore assez confortables grâce aux subventions du Secrétariat d'Etat à la France d'Outre-Mer (FOM) ainsi que celles des territoires : L'assemblée territoriale de Madagascar par exemple donne 4 MF en 1950 pour sa participation aux réalisations sociales de la FOM : Ecole de plein-air de Grammont, home d'enfants à Arcachon, maison de retraite pour les vieux coloniaux à Menton.

Mais des changements sont à l'œuvre : l'indépendance accordée en 1958 aux Territoires d'Outre-Mer, au sein de la Communauté Française, sera bientôt un obstacle à l'attribution de subventions à l'ADOSOM par les nouveaux états, alors que les demandes de contribution à des programmes sociaux de la FOM sont toujours plus fréquentes : ainsi en 1957 l'ADOSOM doit payer des montants importants pour les réfugiés d'Indochine.

Dès lors, la question de l'équilibre budgétaire apparaît de plus en plus souvent dans les débats au Conseil d'administration et cela ne fait pas l'affaire du centre de Grammont, incapable de trouver une solution pour redresser son déficit d'exploitation (650 KF en 1953, 900 KF en 1957). La tentative de créer une Ecole de plein-air subventionnée qui aurait permis de scolariser toute l'année des enfants de coloniaux a échoué 2 fois, en 1947 puis en 1952, par manque de soutien de l'Education Nationale.

Pourtant, les colonies attirent toujours beaucoup d'enfants à Grammont : 229 durant l'été 1950, 189 en 1952, 152 en 1953, 178 en 1954, 373 en 1955, 170 en 1957 (une épidémie de poliomyélite ayant empêché la session de septembre), 228 en 1958.

Les photographies de l'époque montrent des visages réjouis et les activités pratiquées dans un domaine boisé de 24 hectares, entre lacs et Grand Colombier, semblent très appréciées : Réveil matinal, toilettes, petit-déjeuner, lever aux couleurs, jeux et éducation physique puis repas de midi préparé par le chef Magnin avec de nombreux produits de la ferme (laitages, légumes, volailles, salaisons, fruits). L'après-midi commence par une sieste (obligatoire !), puis (selon la météo) baignade au lac de Chavoley, promenade et parfois excursion à la demi-journée, activités de groupe. Après le repas du soir, veillée avec jeux et chansons, feu de camp le samedi. Difficile d'imaginer que l'existence d'un tel paradis puisse être menacée...

C. Les belles colonies à Grammont dans les années soixante et la chute finale

Les conséquences de la Décolonisation

A partir de 1960, l'ADOSOM relève du SEREC (Secrétariat d'Etat aux relations avec les états de la Communauté) et non plus de la FOM qui a disparu. Plusieurs changements entérinent la reconfiguration des relations avec des territoires qui accèdent tous au statut d'états : la composition du Conseil d'administration par exemple est modifiée faisant disparaître les représentants des grandes sociétés coloniales au profit de l'Etat (ministères de la Santé, des DOM-TOM) ou des états de la Communauté (Mali, AOF, AEF, Madagascar).

Parallèlement, le nombre de coloniaux commençant à diminuer sensiblement, l'ADOSOM ouvre son recrutement à « toute personne exerçant ou ayant exercé une activité civile – publique ou privée – dans l'un des Etats suivants : Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Madagascar, Mali,

Mauritanie, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo ; Algérie, Maroc, Tunisie ; Cambodge, Pondichéry, Laos, Vietnam Nord et Sud ; Les militaires ayant servi hors cadres et les appelés au Service National ayant servi en coopération peuvent faire partie de l'Association dans les mêmes conditions ».

Heureusement pour Grammont, le Président Saint-André qui va accompagner cette nouvelle étape de l'association de 1961 à 1975, est très attaché au château qu'il connaît bien. Jusqu'en 1967 il doit composer avec des chefs de centre certes dévoués, Populus, Navetch, et Roth, mais incapables de redresser la barre : de 1960 à 1967, l'ADOSOM dépense 760 KF pour absorber le déficit d'exploitation et les frais d'entretien. Une fois déduites les pensions versées par les Etats contributeurs, il reste un déficit de 150 KF soit 20 KF/an.

La recherche de solutions s'oriente en 1961 vers deux institutions sondées pour louer une partie du château à l'année : la Sécurité sociale tout d'abord, puis une association lyonnaise des parents et amis d'enfants inadaptés pour y implanter un Institut médico-pédagogique. Mais ces projets n'ayant pas abouti, la décision est prise en 1964 d'ouvrir le recrutement aux enfants des personnels de la ville de Paris et d'augmenter les tarifs.

Au-delà des contingences, des souvenirs impérissables

En dépit des incertitudes économiques qui pèsent sur l'ADOSOM, des centaines d'enfants bénéficient encore de séjours à Grammont : 250 enfants en 1964, 207 en 1966, 248 en 1969 et 196 en 1970, dernière année de fonctionnement des colonies de vacances. Outre les photos de groupes prises par les encadrants et conservées par la famille Bonin, de nombreux témoignages rendent compte du bonheur pour les enfants (sans parler des monitrices et moniteurs) de vivre quelques semaines au château dans les années 60. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux y viennent plusieurs étés de suite.

Si le socle des activités demeure le même (baignades, promenades, jeux de groupe, veillées) que les décennies précédentes, de nouvelles apparaissent et les contenus changent. Dans sa « Lettre aux parents » du 29 août 1967, le directeur pédagogique de la colonie, Jean Maistre, évoque l'ascension du Grand Colombier, la piscine d'Artemare, les pique-nique au lac de Saint-Champ, des radio-crochets, du théâtre d'ombres, des Jeux olympiques sportifs, des séances de cinéma, les veillées-lecture, un spectacle de marionnettes...Mais nous savons aussi que des soirées dansantes étaient organisées à base de danses folkloriques (polonaises, hongroises, tyroliennes, écossaises, israéliennes) et de musiques plus modernes (rock, twist) ou plus classiques (Piccolo, Saxo et compagnie), que les moniteurs et monitrices préparaient à chaque session une soirée surprise avec déguisements et que le « clou » de chaque séjour était une kermesse avec jeux de massacre, courses en sac et pêche à la ligne.

Précision qui a son importance, si garçons et filles sont désormais admis dans des séjours mixtes et sont mélangés dans les activités, leurs dortoirs restent bien séparés, les grands garçons étant logés à la filature, les filles et les petits au château. Mais cela n'empêche pas les rencontres : un ancien colon, Philippe Lazoore, se souvient : « Il y avait un pré au bas du chemin du château où l'on jouait au ballon, et où l'on commençait à regarder celle qui serait la 'fiancée' pour ces vacances. Il me revient une Béatrix en 1965, puis une Evelyne en 1966 et 67. Tout cela était bien innocent mais quel bonheur d'avoir ses petits secrets, ces regards de connivence et ces petits baisers pris furtivement en cachette ».

Ultimes débats au Conseil de l'ADOSOM

En 1967, le Conseil d'Administration de l'ADOSOM confie au Président Saint-André une mission de la dernière chance pour sauver le centre de colonies : assurer lui-même sa gestion et évaluer la possibilité de revenir à l'équilibre.

En novembre 1967 il adresse un courrier à tous les membres du Conseil d'administration pour plaider la cause de Grammont : « Créé en 1944 pour offrir des cures de grand air et de bons soins aux jeunes coloniaux qui arrivaient anémiés par un long séjour outre-mer, Grammont a joué son rôle jusqu'à une époque récente. C'est en 1963 que, pour maintenir à un nombre suffisant le nombre de pensionnaires, le Conseil a autorisé le Président à accepter les enfants de la Métropole (autres ministères, Mairie de Paris). [...] L'autre argument, c'est que Grammont est cher. Tant que le centre fonctionnera 2 mois sur 12, rien ne pourra changer. [...] Certains administrateurs suggèrent qu'il faut vendre Grammont, mais il semble au Président qu'avant d'aliéner un bien qui reste, avec Cannes, tout ce que nous possédons, il faudrait être sûr qu'on ne puisse en avoir encore l'emploi. »

Le bilan de la gestion de Saint-André est plutôt positif et en 1969, le budget de Grammont revient enfin à l'équilibre. Mais au Conseil d'administration de mars 1971, le Dr Borrey ne s'en laisse pas conter et remet en cause avec virulence toute la politique de l'association. Pour lui, les activités de l'ADOSOM ont perdu tout intérêt social : les coopérants ne manquent pas de moyens et n'ont pas besoin d'aide ; la colonie de vacances de Grammont n'a plus de raison d'être, pas plus que la maison de l'enfance d'Arcachon ; Cannes s'adresse à une clientèle qui pourrait aller à l'hôtel. A ses yeux, il faut tout vendre sauf la maison de retraite de Menton qu'il faut rénover entièrement. Il est prêt à démissionner si on n'avance pas dans ce sens...

Concernant Grammont, le coup de grâce est porté par la commission de sécurité qui demande la réfection complète du circuit électrique, le remplacement des escaliers en bois et les cloisons en Isorel (coût 30 KF). La décision est donc prise de vendre le château, ce qui sera fait le 11 mai 1973.

Conclusion

C'est la fin, triste et raisonnable, d'une histoire commencée trente ans plus tôt qui coïncide en apparence avec ce que les historiens appellent aujourd'hui les 'Trente Glorieuses'. Mais en réalité, la parenthèse qui se referme en 1973 pour le château de Grammont est celle d'une expérience ouverte par l'acquisition de la CGT dès 1937, avec sa part d'utopie sociale, son rôle de refuge pendant la guerre, et son désir d'enchanter le monde pour des milliers d'enfants.

Un demi-siècle plus tard, ne restent que les souvenirs de ceux qui l'ont vécue et la volonté de ceux qui s'efforcent d'en protéger la mémoire.

Où suis-je ?



Réalisé par :

Dominique Vidaud, Belley, 5/05/2026

